Yann JONDOT, Maire de Langoëlan est à l’initiative d’une Charte d’engagement dans une démarche expérimentale d’accessibilité en Morbihan.

Cette charte permet à chaque commune de pouvoir s’engager pleinement dans une démarche de mise en accessibilité de tous les équipements publics par des moyens simples, concrets, pragmatiques et peu onéreux comme par exemple (liste non exhaustive) :

- L’achat d’une rampe d’accès amovible mise à disposition par la mairie
- Pose d’une sonnette accessible aux personnes en situation de handicap devant les établissements publics
- Pose d’une rampe d’appui à l’attention des personnes à mobilité réduite
- Tout aménagement lié aux handicaps (bandes de guidages, marquages au sol, système d’aide à l’audition…)
- Autoévaluation par le maire, permettant de visualiser le niveau d’adaptation des communes par la pose d’autocollants en entrée d’agglomération

L’association des Maires du Morbihan, département expérimental a aujourd’hui un objectif de généralisation à tout le Territoire national. Ceci dans un souci d’économie et de bien vivre ensemble dans les communes.

Yann JONDOT est soutenu par les trois sénateurs morbihannais et a également rencontré Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat, a plusieurs reprises ,qui a salué la démarche.

N’hésitez pas à consulter la présentation de cette action en cliquant ici ConceptGlobal

Ainsi que la charte proposé aujourd’hui à la signature des Communes et des EPCI du Finistère Charte ACCESSIBILITE AMF 29

Par ailleurs, vous pouvez également prendre contact directement avec M. Yann JONDOT afin d’échanger avec lui : langoelan.mairie@wanadoo.fr

L’AMF 29 remercie par avance toutes les communes et les EPCI qui voudront bien adopter cette charte (Validation unanime du Conseil d’Administration de l’AMF 29 le

©AMF29 - Association des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère

14 Juin 2019) et faire part de cette signature par courriel à amf29@wanadoo.fr

©AMF29 - Association des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère